

Mairie

58230 DUN-LES-PLACES

Horaires d'ouverture au public ; Mardi Jeudi : de 9 heures à 12h30
Vendredi de 13h30 à 16 h – Le 1^{er} samedi du mois de 8h45 – 12h45

Téléphone : 03 86 84 62 05

Mail : mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Dun-les-Places
N° 16- Décembre 2018



Noël 2018 à Dun les Places : spectacle des enfants de l'école maternelle, dîner animé organisé par le Comité des fêtes avec les Baladuns et la participation de Thierry Chareyre, visite des enfants de l'école à l'exposition de crèches à l'église organisée par Marlot, chants de Noël pour et avec tous...

Sommaire :

Le mot du maire – page 2

Gestion des déchets - Communiqué de la Communauté de Communes

Tri des déchets suite - page 5

Carrefour de Dun – page 8 & 9

Agence postale, bibliothèque - page 10

Prélèvement automatique – page 11

Infos sociales – page 13

Délibérations -page 2

Comité des fêtes – page 6

SéSA – page 9

Commémorations – page 11

Rénovation énergétique – page 12

Loi Labbé – page 13

Etat Civil –page 15

Parc du Morvan - page 3

page 4

Mémorial de Dun – page 7

Infos diverses - page 10

Listes électorales – page 11

Anglais - page 12

Invitation aux vœux –page 14

Le mot du Maire

Encore une année qui se termine, que le temps passe vite !

Les nombreuses manifestations organisées par nos associations ont encore une fois animé la commune et rempli nos rues, salle des fêtes et église. Concerts, cinéma, comité des fêtes, dynamisme de nos commerçants donnent vie à la commune de Dun.

L'école maternelle accueille 19 enfants cette année et nous a présenté un très joli spectacle de Noël.

Merci à tous ceux qui ont décoré le village et à Fabien Bussy pour nous avoir, encore cette année, offert les sapins. Merci à Emilie Dulieu pour les poteries offertes à nos anciens.

A l'occasion du départ en retraite d'Annie, 2018 a connu le transfert de l'agence postale dans les locaux de la mairie. Angélique, la secrétaire de mairie a repris le flambeau. Cette nouvelle organisation semble vous donner entière satisfaction.

2018 a vu aussi le départ en retraite de Marc à qui nous souhaitons une très bonne retraite que nous savons bien méritée.

Le local de l'ancienne agence postale, mis aux normes, a permis l'installation d'un cabinet infirmier et d'une ostéopathe. Il accueillera aussi les diverses activités organisées sur la commune (informatique, anglais, centre multi-activités...).

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour remercier tous les bénévoles de la commune, souhaiter la bienvenue aux nouveaux-venus à Dun et vous souhaiter à toutes et tous une bonne et heureuse année 2019.

Délibérations

Lors du conseil du 16 Novembre 2018, le conseil municipal :

* s'est opposé, à l'unanimité, au transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes.

* a fixé à 150 € le forfait d'installation des compteurs d'eau (à l'unanimité)

* a fixé, à l'unanimité, à 300 € la pose d'une plaque commémorative au jardin du souvenir, pour une durée illimitée.

* A adopté à l'unanimité la mise en contrat à durée indéterminée de notre agent d'entretien.

* A adopté à l'unanimité la stagiairisation de notre agent technique.

* A maintenu les frais de scolarité pour les communes du RRE à 2000 € par enfant.

* A choisi, à l'unanimité l'entreprise Signanet pour la fourniture et la pose des panneaux des noms des rues.

* A délibéré sur la prime de fin d'année et bons d'achat du personnel communal.

* A délibéré sur les frais de personnel à imputer au budget eau/assainissement.

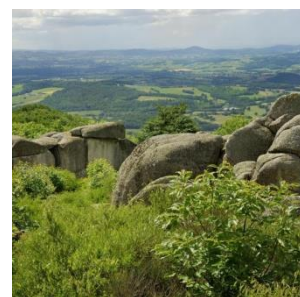
* A recherché une solution pour limiter la vitesse des véhicules dans le Bourg et au Parc.

* A débattu sur l'état des lignes téléphoniques suite à la tempête de neige et demande aux propriétaires d'entretenir leurs arbres et haies longeant chemins et lignes téléphoniques.

* Enfin, le Conseil a fixé la date des vœux le samedi 12 Janvier 2019 à 11 heures.

Parc Régional du Morvan

Quelques nouvelles du Parc Naturel Régional du Morvan



1 – Décision modificative budgétaire.

► L'essentiel de cette décision a porté sur des écritures de régularisation liées à un travail réalisé cet été par le service comptabilité et le Trésor public sur l'actif du Parc.

Des irrégularités ayant été détectées, il s'est avéré nécessaire de revoir notamment les dotations en amortissement et les reprises de subventions, au titre du budget principal.

Ces écritures augmentent en volume le montant du budget, mais ne l'impactent pas fondamentalement.

L'état de l'actif s'élève, en valeur brute à 2 720 788,12€ et en valeur nette à 1.246.679,70 € au 21 décembre 2018.

► Par ailleurs, il a été proposé d'inscrire une somme de 21 000 € en recettes exceptionnelles pour 2018, liée à 50 % du montant attendu d'un remboursement d'assurance pour dégâts des eaux.

► Concernant le budget annexe « Chantiers d'insertion », le contrôle sur l'état de l'actif a aussi été pratiqué, faisant état du même besoin de régularisation, générant un déficit de 16 088,65€ comblé par l'annulation de dépenses exceptionnelles et un virement exceptionnel du budget principal.

2 – Débat d'orientations budgétaires.

► L'objectif visé pour 2019 est de garantir une capacité d'agir cohérente avec l'ambition affichée dans le projet de charte grâce à une recherche d'économies significatives sur les dépenses permanentes.

► Concernant les cotisations statutaires, elles sont estimées à 1 747 440,00€, intégrant le montant de l'indexation prévue dans les statuts (2,02) et, pour les communes classées, une anticipation du montant des cotisations attendues à partir de 2020, dès lors que le projet de charte sera mis en œuvre dès 2019.

► Il est entendu que les cotisations communales (3€/habitant), dès lors que l'indexation automatique annuelle sera supprimée dans le projet de futur statut, ne connaîtront plus d'augmentation d'ici 2025.

A ces cotisations, viennent s'ajouter la participation de l'État (120 000€), des recettes propres (217 000€), et des subventions accordées par les partenaires (Agences de l'Eau, Région, Ademe, Europe, ...),

(1 625 000€).

► Globalement, les recettes attendues en 2019, s'élèvent à 3 709 440€.

► Les dépenses prévisionnelles comprennent la masse salariale de 47 ETP (1 950 000€), des charges à caractère général (350 000€), des charges financières, des charges exceptionnelles et des dotations aux amortissements (225 000€ au total).

► Le programme d'actions, pour l'année 2019, sera présenté selon l'organisation de la charte 2020 – 2035 autour de 4 axes et 8 orientations.

► Les deux budgets annexes « Régie autonome Maison du Tourisme » et « Gemapi – contrat Cure/Yonne » devraient se situer à des niveaux identiques à 2018, soit 100 000€ pour le premier, et 465 000€ pour le deuxième.

3– La valorisation paysagère et patrimoniale des Chemins du Morvan.

► Ce réseau dense, d'environ 12 000kms, est le témoin d'une histoire rurale ancienne. Il est encore globalement utilisé et en bon état. Il marque de façon significative le paysage du Morvan.

► La connaissance fine de ce patrimoine est faible. Il a donc été décidé d'engager un travail d'inventaire dont la méthodologie a été testée en 2018, grande nature, sur les dix communes du Grand Site « Bibracte Mont-Beuvray ».

► Il s'agit maintenant, avec les communes volontaires, d'engager ce travail d'inventaire qui nécessite de la part du Parc une première approche cartographique, puis de la part des communes, une vérification de terrain pour qualifier l'ensemble des chemins.

Ce travail de longue haleine pourrait débuter dès 2019.

Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs

Le point sur le service de collecte des déchets

Les sacs de collecte et le calendrier sont donnés gratuitement en **mairie** :

Roses pour les déchets non recyclables, ce sac est incinéré.

Jaunes pour les emballages en métal, briques alimentaires (jus de fruit, lait...), cartonnets et bouteilles plastiques. Les **cartons bruns** sont interdits dans les sacs jaunes, ils doivent être apportés en déchetterie. Le contenu du sac jaune est envoyé dans un centre de tri puis dans les différentes usines de recyclage.

Verts Biodégradables « ok compost » pour les bio-déchets. Les **déchets verts**, tontes ou branchages, ne sont pas acceptés dans les bio-déchets, seuls les restes alimentaires et épiluchures sont acceptés. Ce sac est transformé en compost pour le jardin. Les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie. Les petits sacs donnés dans les supermarchés pour les fruits et légumes peuvent être utilisés pour la collecte des bio-déchets.



Dans le sac Jaune :

- ✓ Les emballages métalliques
- ✓ Les bouteilles en plastique
- ✓ Les briques alimentaires
- ✓ Les petits cartons

Déposer les déchets bien vidés et non emboîtés dans le sac

Dans le sac Vert :

- ✓ Déchets alimentaires
- ✓ Papiers souillés
- ✓ Filtres à café, sachets de thé
- ✓ Les petits cartons

Dans le sac Rose :
Tout ce qui ne se trie pas

Collecte des encombrants à la demande :
03 86 79 43 99
Indiquer ses coordonnées et la liste des objets à faire évacuer
Un agent rappelle pour prendre un rendez-vous

Retrouvez toutes les informations : 06 45 55 42 47 ou ccmorvan.fr

Pour ne pas gâcher : penser à remplir entièrement son sac
Pour être sûr que son sac soit collecté : veiller à le sortir la veille
Pour éviter que les animaux ne viennent ouvrir les sacs, des bacs 120L sont en vente dans les déchetteries au tarif préférentiel de 20€.



Quelques conseils pour la collecte des déchets : veillez à bien regarder votre calendrier pour savoir quels sacs sortir. Sortez votre sac la veille de la collecte et n'hésitez pas à investir dans un bac pour éviter que votre sac soit dévoré par les animaux. Des bacs 120l sont en vente à prix préférentiel 20 € à la déchetterie.

Les **bacs de regroupement** sont réservés aux usagers qui ne sont pas desservis par le porte-à-porte. Merci de sortir **vos sacs devant la maison la veille** de la collecte en fonction du calendrier de collecte. Il est vivement conseillé d'utiliser un bac, vous pouvez en acquérir un, à prix coûtant (20 €) à la déchetterie.

Le **verre et le papier** doivent être apportés au **point-tri** et mis en vrac dans les conteneurs de tri.

Le **dépôt sauvage** de déchets au pied des conteneurs de tri, ou à terre à un endroit non prévu pour cela, est strictement interdit, cet acte est passible d'une amende. Il est également interdit de déposer **des déchets dans la nature**, même chez soi. Cet acte est puni par la loi au titre du code de l'environnement.

La **collecte des encombrants** se fait « à la demande ». Pour bénéficier du service, il suffit de s'inscrire auprès de la Communauté de Communes au **03 86 79 43 99**, un agent prend vos coordonnées et la liste de ce que vous voulez voir enlever. Ensuite, la collectivité vous rappelle pour fixer un rendez-vous afin de collecter vos déchets en votre présence. La collecte est gratuite une fois par an, puis facturée 20 € par passage. Les déchets admis à la collecte sont les gros électroménagers, le mobilier imposant et tous les gros objets qui ne peuvent entrer dans une voiture. Le bon réflexe : N'oubliez pas que lorsque vous achetez un électroménager ou un meuble neuf, le vendeur est tenu de récupérer l'ancien, même lors d'une livraison à domicile. Pensez également à donner à des associations tout ce qui est encore utilisable ou en état de marche.

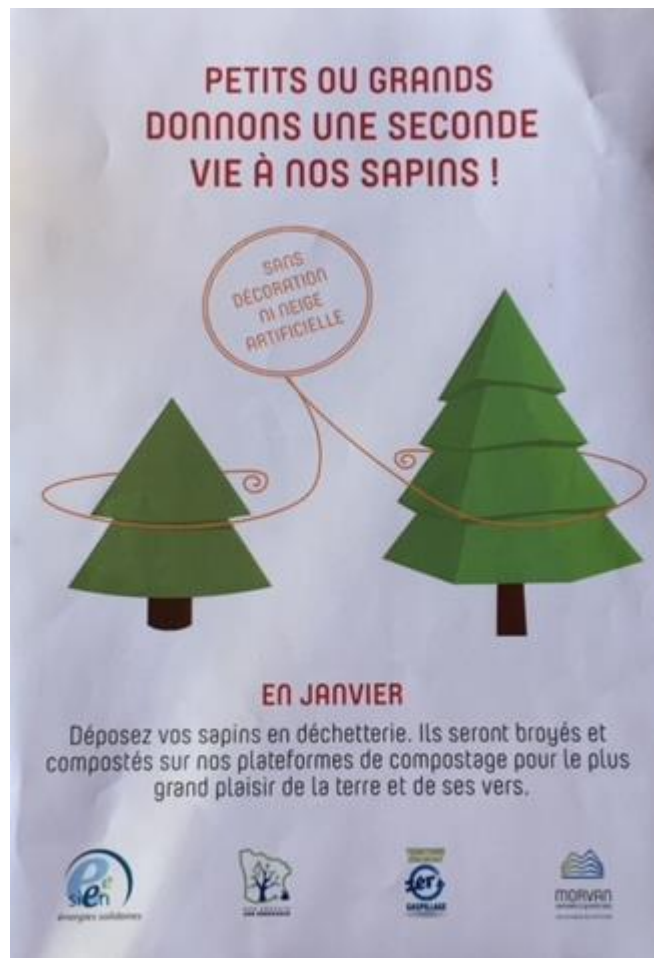
Contact à la Communauté de Communes : 06 45 55 42 47 laurence.gadrey@ccmorvan.fr



Les vieux vêtements, tissus, et chaussures sont à déposer, emballés, dans le container blanc (uniquement sur la route de Mézauguichard).

Rappel : Pour les résidences secondaires un local de dépôt des sacs a été créé, veuillez en demander le code en mairie.

Nous vous rappelons qu'à Dun, un bac de récupération des piles, des ampoules, des cartouches d'encre et des vieux téléphones est installé dans le couloir de la mairie. Les bouchons des bouteilles plastique ne sont plus collectés, les laisser sur les bouteilles plastique vides.



Le Comité des fêtes :



La fin de l'année s'est terminée avec notre petit marché de Noël, notre exposition de crèches, venues du monde entier, et notre repas. Cette année le coq au vin a été cuisiné par les membres du comité des fêtes !

L'après-midi, nous avons pu déguster un bon vin chaud en écoutant la chorale nous interpréter quelques chants de Noël dans l'église, un moment très convivial.

Ensuite vous avez pu admirer l'exposition de crèches de Marlot et Fritz qui est restée ouverte tout le week-end. Merci à eux de nous avoir fait partager leur magnifique collection.

Le soir vous avez été très nombreux à venir partager notre repas. Je tenais à dire un très grand merci à tous les membres du comité qui ont préparé ce repas. Ce fut un très gros travail qui a demandé beaucoup de temps de préparation. Merci à vous tous!!!!



Toute l'équipe du comité se joint à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année et une bonne nouvelle année.

On se retrouve l'année prochaine, le 4 mai pour notre foire!!.

La présidente
Caroline Charles Auffray

MEMORIAL DE DUN - Association MTR-ARORM **Mémorial de Dun-les-Places**

Un bilan de saison positif : plus de 10 000 visiteurs sur le thème de la Résistance en Morvan

La saison 2018 au musée de la Résistance en Morvan et au Mémorial de Dun-les-Places a été très positive. Les chiffres de fréquentation sont en hausse : 7 715 visiteurs au musée de la Résistance à Saint-Brisson et 3 074 visiteurs au Mémorial, soit un total de 10 730 personnes. A cela, il faudrait ajouter le nombre de visiteurs qui découvrent les aménagements de lieux de mémoire, « Résistances en Morvan-Chemins de mémoire », dont l'accès est totalement libre et non comptabilisé. Cette croissance s'appuie notamment sur une plus grande fréquentation des groupes, et notamment du public scolaire (plus de 2 000 scolaires reçus), venu principalement de toute la Bourgogne.

Les différentes animations proposées ont d'autre part touché un public nombreux : la Nuit des musées en mai, le concert des jeunes américains en juin dernier ou en novembre dernier, la soirée cinéma avec le carrefour de Dun et la Coopérative des Savoirs. L'exposition en plein-air a apporté elle aussi de l'animation autour de l'église.

En décembre dernier, l'association « Morvan terre de Résistances-ARORM » et la municipalité ont en le plaisir de recevoir au mémorial, la présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, accompagnée d'élus locaux. Ce fut l'occasion d'évoquer avec elle le travail de l'association et le travail pédagogique mené avec les élèves autour des valeurs des droits humains.

Le mémorial est fermé au public durant la période hivernale, mais reste ouvert, sur réservation pour les groupes. Il rouvrira ses portes le 30 mars prochain.



Pour plus de renseignements : www.museeresistancemorvan.fr - 03 86 78 72 99

Un dîner, les gâteaux d'anniversaire préparés spécialement par nos boulangers

Le Carrefour de Dun

Samedi 5 janvier > 17h
LE SENS DE LA FÊTE
Eric Toledano et Olivier Nakache
2017 - France - 1h56

Samedi 2 février > 17h
L'ATELIER
Laurent Cantet
2017 - France - 1h53

Samedi 2 mars > 17h
JUSQU'À LA GARDE
Xavier Legrand
2018 - France - 1h34

Samedi 6 avril > 19h
LA VILLA
Robert Guédiguian
2017 - France - 1h47



J'ai dix ans
L'âge d'une enfant innocente et légère
Qui s'émerveille encore
Je me laisse porter jour après jour
Jusqu'au rendez vous du premier samedi
De chaque mois au village de Dun les places

J'ai dix ans
Et je vous regarde
Qu'il pleuve où qu'il neige
Que le jardin soit à biner
Le repas à cuisiner
Le travail à terminer
Je vous vois venir au ciné

J'ai dix ans
Je me sens forte de votre fidélité
De votre enthousiasme et de votre bonne humeur
Je suis heureuse d'exister je souris
à la lumière de votre regard
Je me délecte de vos messages

J'ai dix ans
J'adore découvrir les films année après année avec vous
Voir les nouvelles têtes mélangées aux anciennes
Dans le public, rire et pleurer en votre compagnie
Capter ensemble le talent des actrices, des acteurs
Des scénaristes et des réalisateurs

J'ai dix ans
Chaque émotion nous fait passer
Par toutes les couleurs quand on regarde un film
Surtout sur grand écran et on en parle en trinquant
Heureux d'être libres de se retrouver
Avec sincérité et simplicité

J'ai dix ans
J'ai la chance d'être cette équipe
Qui bosse sans se prendre au sérieux
La chance d'avoir cette salle, ces fauteuils,
Ce matériel, cet écran, ces enceintes
Ces subventions, ces soutiens

J'ai dix ans
Je dois vous dire que j'ai bien aimé le gâteau du mois d'août
Et le chanteur et tous les gens venus fêter mon anniversaire
J'aime votre considération et votre indulgence
Sur mes petits problèmes techniques et mes couacs
Je suis petite et solide mais vulnérable aussi

J'ai dix ans
Je vous regarde partager la magie du cinéma
Le besoin de se retrouver
De s'émerveiller de découvrir
De vibrer sur la corde du 7ème art
Et ça me donne envie de devenir vieille

Samedi 4 mai > 19h
LION
Garth Davis
2017 - USA, Australie, GB - 1h56

Samedi 1^{er} juin > 19h
**3 BILLBOARDS,
LES PANNEAUX
DE LA VENGEANCE**
Martin McDonagh
2018 - USA, GB - 1h56

Samedi 6 juillet > 19h
LES SOUVENIRS
Jean-Paul Rouve
2015 - France - 1h34

Vendredi 2 août > 17h
LE PRESTIGE
Christopher Nolan
2006 - USA, GB - 2h08

Samedi 7 septembre > 19h
CRASH TEST AGLAÉ
Eric Gravel
2017 - France - 1h25

Samedi 5 octobre > 19h
AU REVOIR LÀ HAUT
Albert Dupontel
2017 - France - 1h57

Samedi 2 novembre > 17h
FRIC FRAC
Claude Autant-Lara,
Maurice Lehmann
1939 - France - 1h42

Samedi 7 décembre > 17h
M
Sara Forestier
2017 - France - 1h40

Avant, ce gars là était joyeux et avait plutôt **le sens de la fête** comme on dit.

Mais c'était avant la grande guerre où il a vu mourir ses frères d'armes, ses frères d'âmes. Après il a préféré se retrouver seul dans son **atelier**. Il s'immergeait dans un univers bien à lui, **jusqu'à la garde** avec sa mémoire noire, dans **la villa** héritée de ses parents juste après son retour du front. Il travaillait comme un **LION** pour éviter à la haine de submerger ses pensées et de se mettre à établir des sortes de **panneaux de la vengeance** ; stigmates de tout ce qu'il avait vécu pendant les quatre années de mobilisation, quatre années d'horreur. Il laissait **les souvenirs** affluer et guider ses traits. Il pouvait peindre des journées et des nuits sans s'arrêter. **Le prestige** lui était reconnu alentour et dans le monde entier. Le tableau qui l'avait rendu célèbre s'intitulait **Crash test Aglaé**. Il représentait une jeune femme avec son enfant dans les bras qui riait aux éclats devant son mari à la gueule cassée. Il était cynique et poétique, son expression préférée, quand il osait parler, quelques verres de vins aidant, c'était « **au revoir là haut** », dernière parole prononcée par son ami Marc, mort à ses côtés, dans une tranchée en 1918, en tenant ses entrailles. Épuisé, il s'effondrait dans une sorte de **fric frac** composé de tissus multicolores posés à même le sol de son atelier où il s'endormait. On pouvait voir tatoué sur son annulaire gauche un **M** comme mystère, comme magnifique, comme Marguerite le prénom de sa femme rencontrée en juin 1914.



Association Sauvegarde de l'église Sainte-Amélie



Cette année encore, nous devons un grand merci aux artistes qui nous ont offert bénévolement de très beaux spectacles : Merci à Alice Margerand et Hubert Charpentier pour les magnifiques concerts à la salle des fêtes en Avril et à l'église en août.

Merci à Soizic et ses violoncelles qui, en juillet, nous ont offert leur quatrième concert consécutif.



Malgré un bilan financier des plus positif, les difficultés rencontrées depuis 2 ans nous ont conduit à dissoudre la SéSA en Novembre 2018. Un flambeau à reprendre.... Nous remercions infiniment adhérents, participants, artistes, bénévoles et tous ceux qui nous ont soutenus toutes ces années et espérons vivement que d'autres auront envie de prendre le relais pour la sauvegarde de l'église Sainte-Amélie. Bonne année 2019 à toutes et tous. Jacqueline Mirat

Infos diverses

L'Agence Postale dans les locaux de la mairie :



Horaires : Lundi 13h/16h – Mardi : 9h/12h30
Jeudi : 9h/12h30 – 14h/16 – Vendredi 13h30/16h
Le 1^{er} samedi du mois : 8h45/12h45

Vous pouvez effectuer les mêmes démarches qu'avant le changement de lieu : achat de timbres, prêts-à-poster, emballages...
Affranchissement, envoi et réception de lettre, recommandé, colis, colissimo...

Finances : si votre banque est la banque postale, vous pouvez faire des dépôts et retraits d'espèces jusqu'à 350 € par semaine, tous les 7 jours. Pour vos dépôts de chèques, des bordereaux et enveloppes peuvent vous être fournis.

Désinsectisation :

Les pompiers se désengageant peu à peu de la destruction des nids de guêpes, des sociétés privées prennent le relais.

A Pouques Lormes : **Vassygiène 58 Antiparasites**

Vassy – 58140 Pouques-Lormes. (Entreprise agréée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : Téléphone : 06 98 05 14 77)

Dans l'Yonne : **MDLH** (intervention dans le respect de l'environnement) tél. 03 86 33 83 91



La bibliothèque:



La bibliothèque a ouvert ses portes le 17 novembre pour le plaisir de tous, mais surtout le plaisir de lire.

Une trentaine de personnes étaient réunies autour d'un petit café, s'en est suivie une lecture faite par Caroline et un poème lu par Claudine.

Nous avons pu apprécier le rangement ainsi que la diversité des ouvrages.

Grace à votre présence et à vos dons, la vie de la bibliothèque a repris un nouveau souffle et nous vous en remercions.

Le 18 décembre nous nous sommes à nouveau réunis avec pour thème ce que nous allions cuisiner pendant les fêtes.

A cette occasion, Marie-Hélène est venue nous faire découvrir la cuisine végétarienne, nous nous sommes régalés de l'entrée au dessert.

Une petite lecture sur la madeleine de Proust s'est évidemment imposée et nous avons à nouveau pu partager un moment convivial.

A bientôt pour de nouvelles aventures littéraires.

L'équipe de la bibliothèque

Commémorations



Les cérémonies de commémoration de l'armistice 1918 se sont déroulées dans le plus grand recueillement. Nous remercions Océane et Eloïse pour leur participation à l'hommage rendu aux victimes.

Toutes les commémorations en 2019
19 Mars - Le 28 Avril - 8 Mai - 26 Juin - Le 11 Novembre

Inscription sur les listes électorales : à partir du 1^{er} Janvier, avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et en vue du scrutin jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Elections européennes en 2019 : le 26 Mai

2 pièces nécessaires

- **Votre pièce d'identité :** passeport ou carte d'identité.
- **Votre justificatif de domicile :** quittance de loyer, facture d'électricité, facture de téléphone, datant de moins de 3 mois*

* Si vous vivez chez un parent, vous devez fournir une attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.



Un nouveau service vous est proposé en mairie : pour vos factures d'eau, de loyer, de cantine, vous pouvez opter pour le **prélèvement automatique**. Il vous suffit de vous inscrire auprès de la secrétaire de mairie. Venez avec un RIB.

Communiqué du Département : Rénovation énergétique

Vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés, neutres et entièrement gratuits en matière d'isolation, chauffage, ventilation, **aides financières...**



**UN SERVICE PUBLIC GRATUIT
QUI ACCOMPAGNE
VOTRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**



**UNE SOLUTION POUR CHAQUE NIVERNAIS
UN NUMÉRO UNIQUE 03 86 60 58 70**



La Trésorerie de Lormes a fermé ses portes le 31/12/2018.



La Commune de Dun-les-Places désormais dépend de la **Trésorerie de Château-Chinon**, 13 rue de Bibracte – 58120 Chateau-Chinon – 03 86 79 49 60

Etat des chemins et lignes téléphoniques :



De nombreuses lignes téléphoniques sont encore à terre suite à la tempête de neige qui a couché ou fait tomber arbres et arbustes sur les lignes tout au long des chemins. Orange a rétabli les communications sans réparer les lignes.

Beaucoup d'entre nous attendent que leurs lignes soient réparées correctement par cette société, qui elle, souhaite que soient entretenus les bords des chemins, arbres et haies coupés de manière à ne pas endommager à nouveau ces lignes au premier incident météo.

Nous demandons à chaque propriétaire de faire le nécessaire et ce, régulièrement, afin que chacun puisse bénéficier de la même qualité de connexion et communication sur la commune.

Et toujours : Conversation anglaise

lundi matin 10h00 – 11h30 let's say it in English

mardi matin 9h30 – 10h30 let's say it in English, débutants



Faire Compagnie tiendra une permanence à la mairie de Dun tous les 1^{er} jeudi du mois de 10 heures à 11 heures. Faire Compagnie est un réseau social de proximité qui vous aide à vous mettre en relation avec vos voisins, afin d'échanger de petits services, des visites de convivialité chez nos aînés, du covoiturage... totalement gratuitement.

Pour plus d'informations : contactez le Centre Social de Lormes au : 03 86 22 85 47 ou par mail à l'adresse

centre.social.lormes@wanadoo.fr - Site Internet : <https://www.fairecompagnie.fr>

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques

GOUVERNEMENT.fr

Plan **GRAND-FROID**
Protégez-vous | Aidez-nous



Appeler gratuitement le **115**
Si vous trouvez un sans abri

Plan grand froid : (voir bulletin décembre 2016) . Il est déclenché par le Préfet en cas de nécessité. Surveillez vos panneaux d'affichage en cas de grand froid.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com



* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

**Lucienne BIARDOUX, Maire
et le Conseil Municipal de Dun-les-Places
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2019**



**et vous invitent à la cérémonie des Vœux
qui aura lieu à la salle culturelle
le SAMEDI 12 JANVIER à 11H**

ETAT CIVIL

Naissances :

OREL Enzo	né le 27 mai 2018
------------------	--------------------------

Mariages

COIMBRA SILVA Carla Marina - MEUNIER Bernard - le 7 Juillet 2018
DAUTOVA Gulnara Ramilevna - GOMEZ Mathis Hugo Raphaël Le 1^{er} Septembre 2018
LOPEZ Nathalie Stéphanie - CORNU Alain André - le 11 août 2018

Décès :

LAFRANCE Paulette Suzanne	le 17 Janvier 2018
PETITJEAN André	le 20 Mai 2018
BACHELIN Marguerite née BOURGEOIS	le 4 Juillet 2018
LEUTREAU Léone Camille veuve Malviche	le 15 Juillet 2018
AUFFRAY Yvette	le 18 Juillet 2018
AUFFRAY Alain Joël	le 18 Août 2018
DAMBRON Monique née EVIN	le 18 Septembre 2018
ROBIN Bernard Pierre	le 2 Novembre 2018
BEDOUET Odette Jeanne née Contini	le 7 Novembre 2018
BERNARDINO DE BRITO José Francine épouse KOKES	le 7 Décembre 2018
JITTON Annick Jeanne	le 21 Décembre 2018
DESMOLINS Berthe Angélique née Devoir	le 30 Décembre 2018

Numéros utiles

Numéros d'urgences

Samu - urgences médicales :	15
Police Secours :	17
Pompiers :	18
Gendarmerie :	
9 rue du Pont-National	
58140 LORMES : 03 86 22 87 89	
Centre antipoison : 03 83 32 36 36	
Samu social :	115
SOS amitié	03 80 67 15 15
Enfance maltraitée :	119
Violences conjugales :	3919
Ecoute cancer :	08 10 810 821
Sida info service :	0 800 840 800
Drogues info service :	0 800 23 13 13
Ecoute alcool :	0 811 91 30 30
Jeunes violence écoute :	0 808 807 700
N° international d'urgences :	112
Alerte attentat enlèvement	197
Maltraitance personnes âgées et personnes handicapées	3977
Aide aux victimes	116006

Défibrillateur à la mairie

Vos démarches

Mairie de Dun les Places :
Rue du 26 Juin 1944
58230 DUN LES PLACES
03 86 84 62 05

Conseil Régional de Bourgogne :
17, Bd Trémouille - CS 23502
21000 DIJON - 03 80 44 33 00

Conseil Départemental de la Nièvre :
Hôtel du Département
58039 NEVERS CEDEX
03 86 60 67 00

Conseillers Départementaux
Mairie de Lormes
1, place François Mitterand
58140 LORMES - 03 86 22 31 55

Communauté de Communes
Morvan Sommets et Grands Laacs :
Place François Mitterand – BP 8
58120 Château-Chinon - 03 86 79 43 99

Préfecture de la Nièvre :
40, rue de la Préfecture
58000 Nevers
03 86 60 70 80

Sous-Préfecture :
1, rue du Marché – 58120 Château-Chinon
Tél. : 03 86 79 48 48

La Justice

Tribunal d'Instance de Clamecy
Place Emile Zola - BP 108
58000 CLAMECY - Tél. : 03 86 27 01 50

Tribunal de Grande Instance de NEVERS
Place du Palais - 58019 NEVERS
Tél : 03 86 93 44 44

Le Défenseur des Droits
40, rue de la Préfecture - 58000 NEVERS
03 86 60 70 21

Conciliateur de Justice :
Monsieur GABAIN Jean : 06 85 41 52 76

La Fiscalité

Trésorerie
13 rue de Bibracte – CS 90074
58120 CHATEAU-CHINON
03 86 85 12 39

Service des Impôts
Des particuliers et des Entreprises
Rue Francis CARCO - 58500 CLAMECY
03 86 27 54 60

Vos services de proximité

Agence Postale
A la mairie

Bibliothèque : à la mairie

Epicerie : 03 86 84 65 44
Fermée le dimanche après-midi et le lundi

Boulangerie : 03 86 78 04 05
Fermée dimanche après-midi et mardi

Salle culturelle : location de salle :
Mairie de Dun les Places
03 86 84 62 05

Dépannages :
Lignes téléphoniques : 1014
Enedis (- ERDF) raccorde : 09 69 32 18 51
Enedis (ERDF) dépannage : 09 72 67 50 58
Engie (EDF) dépannage : 0 810 333 058

Direction Départementale des Territoires
15, rue François Mitterand
58210 CHATEAU-CHINON
Tél. : 03 86 79 49 90

Cartes grises
Slide Control
M. Karim Hakimi
03 86 84 60 67

Votre santé

Maison médicale de Montsauche
Place du 25 Juin 1944
58230 Montsauche les Settons
03 86 84 52 34

Pharmacie
Rue Henri Bachelin
Montsauche les Settons
03 86 84 53 96

Infirmière
Eva Rossi – 06 40 99 50 50
Rue du 11 Novembre
58230 Dun-les-Places

Ostéopathe :
Aude Jacqueson : 06 63 91 25 12
Rue du 11 Novembre
58230 Dun-les-Places

Kinésithérapeute
Astrid Lambregts – 06 45 71 42 41
58230 Dun-les-Places
A domicile et uniquement sur rdv

Les associations

Carrefour de DUN : D. Gonthier et
C. Faure : 06 80 22 76 09

Comité des Fêtes : Présidente :
C. Charles : 06 84 81 40 25

Mémorial - 03 86 78 72 99
Gestion - MTR-ARORM -
Maison du Parc – 58230 Saint-Brisson

Les amateurs d'informatique de Dun:
J.C. Capoen Président : 03 86 84 62 89

Amicale communale des propriétaires et
chasseurs de Dun les Places et
Montsauche :
Mairie 58230 Dun les Places
B. Chaventon : Président :
03 86 84 62 23

Société communale de chasse de Dun les
Places - Mairie - 58230 Dun les Places
T. Auffray - 06 18 64 08 31

Music'Diffusion - M. Tellier
06 80 60 90 94

Transports

Renseignements SNCF : 3635
Gare TGV Montbard (40 Km) - Navettes
depuis gare de Saulieu
Gares TER Avallon : liaison Avallon /Paris
Transports sanitaires :
VSL* Taxis CHARLES - Dun les Places
03 86 84 61 67

Logement

Permis de construire, permis de démolir,
rénovation : Se renseigner à la Mairie :
03 86 84 62 05

Agence de l'Environnement et de la maîtrise de
l'énergie : 03 80 76 89 76

Agence Départementale d'Information sur le
Logement - : 03 86 72 16 16

Parc Naturel du Morvan : Architecte Monsieur
G. FONTAINE - Maison du Parc
58230 Saint-Brisson - 03 86 78 79 07

Veilleurs de vie

Dons d'organes : France ADOT 58
2, chemin de Giry - 58700 PREMERY
R. Lefaure. - 03 86 68 05 30

Don du sang : EFS, 1 bd de l'Hôpital
58000 Nevers - 03 86 61 82 00